



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



08000-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.255/5

2 novembre 1977

FRANCAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Troisième réunion régionale des comités nationaux
des pays arabes pour le conditionnement

Casablanca (Maroc), 24-27 octobre 1977

LE CENTRE REGIONAL DE L'EMBALLAGE POUR LES PAYS ARABES AU POINT DE VUE DU
NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL *

par
le Secrétariat de l'ONUDI

* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

id.77-7760

Avant-Propos

Pour qu'on puisse avoir une idée de ce qui doit être vraiment un Centre d'Emballage pour la Région des Pays Arabes intégré aux principes du nouvel ordre économique international tel que conçu au sein des Nations Unies, il faut commencer par une analyse historique de l'Organisation des Nations Unies (ONU), en particulier de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et du nouvel ordre économique international comme résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU. Il sera opportun en suite de rappeler quelques bases et principes directives de la Déclaration et Plan d'Action de Lima concernant le Développement et la Coopération Industriels, adoptés par la deuxième Conférence Générale de l'ONUDI à Lima (Pérou) au mois de mars du 1975.

Après, on pourra passer au rôle du Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes, aux moyens de qu'il doit disposer pour l'accomplissement de sa mission et à une discussion très légère de quelques différentes suggestions de programme d'action concernant sa mise en route.

Ces suggestions pourront être prises, à côté des conclusions ou recommandations provenant des autres papiers qui vont être présentés à cette Conférence, pour entrer aux débats finals de cette Conférence quant à décision et possible programme d'action définitif à accorder au Centre.

Raison, fondation et but de l'Organisation des Nations Unies

En conséquence des aspects catastrophiques des deux guerres mondiales subis par l'humanité dans la première moitié de ce siècle, un groupe de pays s'est mis d'accord sur la fondation d'une organisation internationale au niveau de gouvernements, destinée à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Les délégués de gouvernement de quarante cinq pays ont signé en 1945, la "Charte des Nations Unies", laquelle a reçu quelques amendements jusqu'à présent. Mais dont les buts sont les mêmes : le maintien de la paix et la sécurité mondiales, le développement de relations amicales entre les nations, la réalisation de coopération internationale pour la solution

des problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, et finalement un des points les plus importants, l'auto-détermination de l'organisation des Nations Unies de se constituer un centre pour l'harmonisation des efforts des nations vers les fins sus-mentionnées.

Le nombre de pays membres de l'ONU s'est tellement accru pendant les années suivantes, qu'on est obligé de reconnaître la paix comme un idéal vraiment général de l'humanité. Et parce que la paix et la guerre ne sont plus que des états de relations entre des pays, résultant des conjonctures extrêmes où interviennent des conditions de très diverses natures, l'ONU a dû s'occuper de très différents domaines d'application, au delà de l'état momentané des dites relations.

Origine et but de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

Le respect et la justice se trouvent parmi les conditions imprécandibles pour la paix. Ils sont la base de l'harmonie entre les peuples, une condition de circonstance favorable à la résolution facile d'éventuels problèmes entre les gens. Mais l'humanité vit toujours sa propre essence, et la recherche de l'amélioration permanente de son habitat et des conditions générales pour sa vie, peut être considérée comme faisant partie de son essence.

Le développement permanent caractérise les régions habitées par l'homme, et les communautés humaines elles mêmes se développent, plus ou moins en continu. Mais l'état de développement diffère d'une région à l'autre, les communautés des différentes régions se trouvent en des niveaux de développement pas du tout pareils. La Charte des Nations Unies, tenant compte des problèmes pour l'équilibre d'une société en cet état, consacre son chapitre neuvième à la coopération économique et sociale, en commençant "En vue de créer les conditions de stabilité et de bien être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales

En 1951, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté sa résolution 521 (VI), laquelle demande le Conseil Economique et Social de promouvoir des études concernant un programme d'industrialisation rapide des pays en voie de développement et du rôle que les pays industriellement avancés et ceux en voie de développement devraient jouer dans un tel programme.

C'est au 1er Janvier 1967 que l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel est entrée en existence, comme Organisation autonome, avec le but de promouvoir le développement industriel en accord avec la Charte des Nations Unies. Elle a succédé le Centre pour le Développement Industriel, mis en route en 1961 mais encore intégré au Secrétariat des Nations Unies. La création de l'ONUDI a correspondu au changement d'une politique simplement consultative, pour donner lieu à un programme de développement industriel intégré mais avec l'appui des équipes d'experts en activité hors siège. On a passé à entrer le champs d'accord avec les demandes des gouvernements des nations intéressées.

Insaturation d'un Nouvel Ordre Economique International

Pendant des siècles les relations économiques internationales ont été basées sur des conditions opportunément établies, avec des clauses d'origine plus au moins empiriques et traditionnelles, où le pouvoir économique de chacune des parties intervenant avait une influence qu'on pourrait considérer déterminante. La tendance conséquente plus générale a été celle vers un déséquilibre économique croissant entre les pays. Au point de vue du développement, on constatait récemment une aggravation continue et persistante du déséquilibre entre les pays développés et les pays en voie de développement.

Par résolution de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, adoptée le mois de mai de 1974, on a fait appel à l'insaturation d'un nouvel ordre économique international, fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance et la coopération, ayant pour but immédiat une transformation de la structure existante aux relations économiques entre les pays. Les mesures adoptées par l'assemblée portent sur les matières premières et les produits de base, le système

monétaire international, l'industrialisation, le transfert des techniques, etc. La promotion de la coopération entre pays en voie de développement et le renforcement du rôle des organismes des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique internationale étaient aussi objets de ces mesures.

Une Charte des Droits et des devoirs économiques des Etats a été également adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies au mois de Décembre 1974, ayant pour but une rationalisation des relations économiques internationales et aussi une contribution à l'instauration du nouvel ordre économique international.

Déclaration et Plan d'Action de Lima, adoptée par la Deuxième
Conférence Générale de l'O.N.U.D.I.

Au mois de Mars 1975, a eu lieu à Lima au Pérou, la deuxième Conférence Générale de l'ONUDI. Cette Conférence était spécifiquement "chargée d'établir les principes fondamentaux de l'industrialisation et de définir les moyens par lesquels la communauté internationale dans son ensemble pourrait entreprendre une action d'envergure dans le domaine de l'industrialisation, dans le cadre de nouvelles formes de coopération internationale, en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international".

Parmi les points de départ pris pour la Déclaration, on peut remarquer, par exemple, que les pays en voie de développement, comptant pour 70 % de la population mondiale, ne répondait pas par plus que 7 % de la production industrielle mondiale, et que tenant compte des taux de croissance de la production industrielle des pays développés et des pays en voie de développement, la position défavorable de ces derniers était en train de s'accroître. La constatation de la tendance des pays développés vers la réduction de son aide volontaire aux pays en voie de développement, visant son développement économique et social, et la conviction générale que l'instauration d'un nouvel ordre économique international ne pourrait pas être obtenue sans une participation équitable des pays en voie de développement à la production et au commerce mondial de biens et services, ont été pris comme des raisons de la Déclaration.

Du contenu de la Déclaration proprement dite, il faut faire ressortir la définition de 25 % comme niveau tentatif pour la participation des pays en voie de développement à la production industrielle mondiale, à faire obtenir vers l'année 2000. Parmi les conditions indispensables à cela, on a mentionné l'élévation du niveau culturel de la population, la programmation des productions industrielles en fonction des besoins, la planification et l'approche intégrée multi-sectorielle de la production industrielle dans son ensemble. Le développement des industries de base et des agro-industries, le groupement des exportateurs et le renforcement de ces associations, la création et l'élargissement des institutions de recherches et des programmes de formation pour tous les niveaux humains des entreprises ont été également remarqués.

Le plan d'action de Lima portait sur des mesures à l'échelon national, la coopération entre pays en voie de développement et la coopération entre pays en voie de développement et pays développés. Il considérait encore de forme particulière le cas des pays en voie de développement les moins avancés, sans littoral ou insulaire, des dispositions institutionnelles dans le cadre du système des Nations Unies pour la rationalisation des activités de développement industriel et insistait sur la nécessité d'acceptation générale des préceptes contenus dans la Charte des Droits et des Devoirs Économiques des États, sur les bases de l'équité, l'égalité, la souveraineté et l'interdépendance des intérêts des pays développés et des pays en voie de développement.

Rôle du Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes

Le Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes pourra apporter à cette région une des contributions, les plus valables pour le développement intégré de l'industrie de l'emballage, des autres industries en rapport et encore de sa fonction économique aux résultats de presque toutes les productions, dépendante d'une utilisation aussi exhaustive que possible de son pouvoir multiple de protection des marchandises, extension des marchés et promotion directe de ventes.

D'accord avec la Déclaration et Plan d'Action de Lima visant à la longue l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la région des Pays Arabes devra utiliser prioritairement les matières premières de la région ou des régions voisines aussi en voie de développement. Ces matières premières devront être adaptées de façon à couvrir aussi bien que possible les besoins de la région en matériaux d'emballage et sa transformation devra se procéder au maximum par recours aux moyens régionaux d'emplacement, personnel, équipement et énergie.

Un plan général pour le développement multi-sectoriel intégré de l'industrie aux Pays Arabes devrait être le point de départ pour la programmation définitive au secteur de l'emballage. Mais l'étude la préparation et le réajustement d'un plan de développement intégré exige la disponibilité de plusieurs plans par secteur, aussi flexibles que possible pour favoriser l'établissement et le maintien de l'intégration générale.

L'industrie de l'emballage, en résultant d'une technologie organisée d'après très peu de décennies, représente aux pays en voie de développement un des secteurs plus en retard. D'accord avec le Plan d'Action de Lima chaque pays devrait mettre en route aussitôt que possible, des institutions d'information et recherche pour l'appui de l'industrie aussi que des associations de producteurs pour les produits destinés à l'exportation. Les instituts ou centres d'emballage qui se développent par beaucoup de pays, peuvent correspondre à ce double aspect d'institutions d'information et recherche et d'associations de producteurs, au niveau national.

La Déclaration et Plan d'Action de Lima préconise cependant le développement intégré des régions comme condition importante pour que le monde en voie de développement puisse rompre la barrière traditionnelle et entrer à un délai suffisamment court dans le chemin vers l'équilibre économique international. Le Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes pourrait être aussi le Centre, au point de vue figuré, de toutes les actions tendant au développement intégré des industries d'emballage de la région, et aussi de la coopération de son secteur pour le développement multi-sectoriel intégré des industries des Pays Arabes dans son ensemble.

Les bases pour la planification et programmation adéquates de ce Centre Régional, au point de vue d'emplacement, financier, administratif et opérationnel, pourront se définir pendant cette même conférence.

L'apport de chaque pays Arabe pourra également se proposer, pour compromis officiel aussi prochain que possible, afin que ce Centre Régional soit mis en route sans retard. Il pourra de cette façon participer intensive et opportunément à la contribution qu'on espère de cette région, pour qu'à l'année 2000 le monde en voie de développement puisse atteindre les 25 % du total de la production industrielle mondiale, tel qu'envisagé d'accord avec la Déclaration et Plan d'Action de Lima.

Pour une première approche du modèle de ce Centre, on pourra proposer une discussion de ses fonctions au point de vue promotion du développement industriel de la région, en laissant pour plus tard ce qui concerne la part d'appui et coordination des activités plus ou moins conventionnelles des Instituts ou Centres d'Emballage Nationaux aux Pays Arabes. Cette part sera l'objet de l'une des études présentée par les experts internationaux présents à cette Conférence.

Fonctions du Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes, en rapport direct avec le Plan d'Action de Lima

1. Elaboration et révision périodique des besoins (prévision des consommations) de la région en matériaux d'emballage à court, moyen et long terme.

Le facteur temps est un des plus importants pour l'élévation du taux de production industrielle aux pays en voie de développement car les pays développés ne cessent pas, eux-mêmes, de se développer de plus en plus. Il faut marcher plus vite, si l'on veut vraiment l'instauration d'un nouvel ordre économique international, basé sur la justice et la paix.

Tout ce qui se produit peut être considéré comme faisant partie d'un patrimoine universel. Tout ce qu'on ajoute de valeur à quelque matière ou article, par sa transformation orientée vers l'utilisation la plus profitable pour la société va accroître ce même patrimoine. Une tendance pour la contribution plus équilibrée de tous les pays à ce patrimoine universel, ne pourra pas de façon isolée instaurer le nouvel ordre économique international, mais ça sera toujours un des facteurs plus importants en jeu.

Car l'industrie ne peut pas marcher sans obéir les principes de l'économie, la bonne administration industrielle sera indispensable pour le développement qu'on envisage. Et la bonne administration industrielle ne pourra jamais se réaliser sans bonnes prévisions.

Le développement de la région des Pays Arabes au secteur des industries de l'emballage ou en rapport direct avec elle, exige planification. Il faut savoir avec précision suffisante ce qu'il vaut la peine produire et en quelle quantité, à court, moyen et long terme. Pourrons nous proposer le Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes, comme agence régionale en charge de cette mission, en coopération avec des experts internationaux des domaines convenables ?

2. Etude de viabilité de la production régionale de la plupart possible des matériaux d'emballage, nécessaires à court, moyen et long terme, en partant des matières premières de la région.

Cette étude devrait avoir pour base les résultats des prévisions antérieures, la connaissance approfondie des matières premières de la région et des technologies pour son exploitation la meilleure. Il faudra avoir recours à des experts internationaux de la plus haute compétence, pour coopérer avec l'équipe arabe de techniciens et économistes à intégrer pour cette étude.

La poursuite et mis-à-jour des résultats obligeront à ce que l'équipe arabe sus-mentionnée ne soit pas dissoute en sa totalité après cette même étude. Ne serait-il pas le Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes l'entité la plus convenable pour les rejoindre et occuper professionnellement en permanence?

3. Etude et accord inter-régional pour l'acquisition ou participation à la fabrication des matériaux d'emballage déficitaires, préférentiellement en provenance de régions voisines aussi en voie de développement.

La profondeur des décisions en ce domaine dépasseront la compétence du Centre Régional que nous sommes en train d'analyser. Mais la préparation des études préliminaires, l'instruction des affaires pour appréciation à un niveau régional et discussion inter-régionale, la poursuite de l'ensemble des questions techniques économiques, commerciales et financières, auront besoin du travail permanent d'une institution du modèle que nous considérons.

4. Participation intensive aux études de viabilité pour l'implantation régionale des industries de base d'intérêt au secteur de l'emballage.

La création d'industries de base telles que sidérurgie, métallurgie et pétrochimie, se trouve parmi les initiatives plus décisives pour la promotion des pays en voie de développement. Ces industries conditionnent pratiquement toutes les autres et on ne peut pas parler de développement industriel sans leur accorder une première place.

La planification de ces industries, soient elles pour création nouvelle ou pour enlargement, comme toute la planification industrielle aura besoin de connaître les consommations prévoyantes. Le secteur de l'emballage ne sera jamais le plus grand consommateur des produits de bases résultantes, mais une connaissance plus ou moins précise des besoins pour satisfaire notre secteur à court, moyen et long terme, sera non seulement une aide par sa valeur directe, mais aussi comme indicateur pour suggestion des consommations dans quelques autres secteurs.

La statistique manque toujours dans beaucoup de pays et elle est insuffisante ou peu fiable dans beaucoup d'autres. Mais les systèmes de calcul par extrapolation qu'il faut utiliser en planification industrielle ont besoin des bases les plus solides, telles qu'il est possible d'obtenir par bonne statistique.

Le secteur de l'emballage de la région des Pays Arabes a besoin maintenant, et aura encore plus dans l'avenir, de la disponibilité de données statistiques autant précis que possible. Pourquoi pas l'inclusion de ce service fondamental au Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes ?

5. Activité permanente de mise à jour en technologie de l'emballage et aux technologies en rapport, service de consultation et coordination visant l'obtention des conditions les meilleures pour l'acquisition de licences, d'équipements, etc ..., destinés aux Pays Arabes.

L'élévation du standard de la formation professionnelle à tous les niveaux de l'entreprise industrielle représente la création d'une capacité supérieure en qualité et quantité de la production, régularité et sécurité des processus de fabrication. Tout cela veut dire meilleurs résultats économiques de l'exploitation, meilleures conditions pour la compétitivité aux marchés internationaux, progrès du développement industriel.

La préparation des conditions adéquates pour accepter le transfert de technologie en provenance soit par moyen de l'ONUDI, d'autres agences ou d'institutions internationales, des pays développés ou de pays en voie de développement plus évolués en certains domaines, pourra pour cette région être concentrée au Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes.

Aussi la programmation des cours spécialisés, conférences et tables rondes dans la région peut être coordonnée par le Centre de façon à étendre à toute la région la plupart de ces événements ayant lieu dans un des pays concernés.

Moyens opérationnels Fondamentaux du Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes

Le plus important qu'il faudra avoir au Centre sera très probablement un cadre permanent de personnel d'haute qualité, surtout en ce qui concerne des techniciens et des économistes, intégré par des experts en provenance de tous les Pays Arabes. Après définition d'un premier nombre nécessaire et correspondant organigramme, il serait possible de se proposer un accord quant à la participation de chaque pays, aux points de vue de personnel, financier et contrôle de la gestion.

Il est évident qu'on ne pourra pas prétendre avoir au Centre tous les meilleurs experts des Pays Arabes, par beaucoup de raisons retenues dans des entreprises ou d'autres organismes particuliers ou officiels. Par cette raison on ne devra jamais dispenser l'existence d'un conseil technique supérieur, intégré aussi par des experts en provenance de tous les pays arabes, mais avec de plus l'investiture du droit de représentation nationale aux discussions. Ce sera quelque chose de très pareil aux comités pour l'Emballage de l'IDCAS, qu'on pourra adapter de la façon la plus convenable.

Le conseil technique supérieur ne pourra cependant s'occuper des travaux pour être pris en régime d'occupation complète des personnes. Par autre part on ne pourra pas laisser la production opérationnelle du Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes dépendante du temps disponible d'experts avec d'autres occupations professionnelles. C'est à cause de cela qu'on devra accepter l'idée qu'il faudra mettre à ce Centre un cadre permanent de techniciens et d'économistes au niveau du standard de production qu'il faut obtenir.

CONCLUSION

Nous sommes à peu près arrivés au moment où il faudra entrer la discussion pour décider quelques points fondamentaux du Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes. On devra pour cela prendre en considération les aspects particuliers de son cas, dans son ambiance et visant le jeu de son rôle à partir des moyens qu'on puisse mettre à sa disposition pour cet effet.

Deux questions principales se présentent à nous maintenant, à savoir : sa forme structurelle et opérationnelle définitive, et un programme factible échelonné pour l'approche de cette forme.

Pour aider à la réponse de la première question, nous avons sûrement déjà des idées, plus ou moins basées sur les avis des experts ici présents. Il faudra cependant prendre en considération que si le Centre va être installé dans le territoire de la région, il sera dans un des pays concernés. En partant du principe qu'il ne pourra pas substituer les centres ou instituts nationaux, par des

raisons parmi lesquelles se trouve l'existence géographique de la région, il devra prendre en considération l'avantage d'intégrer l'appui des moyens du Centre ou Institut existant au pays hôte, comme en ce qui concerne la gestion administrative des installations et moyens de laboratoire, etc..

La seconde question, concernant un programme échelonné pour sa mise en route, devra avoir pour objectif le facteur temps. Nous avons déjà remarqué que l'établissement d'un nouvel ordre économique international exige une participation plus équitable de tous les pays à la production mondiale de biens et services. Ceci veut dire état universel de développement plus pareil, taux de croissance du développement industriel des pays en voie de développement supérieur à celui des pays développés, urgence au commencement effectif de la production opérationnelle du Centre Régional de l'Emballage pour les Pays Arabes, dans son cas en particulier.

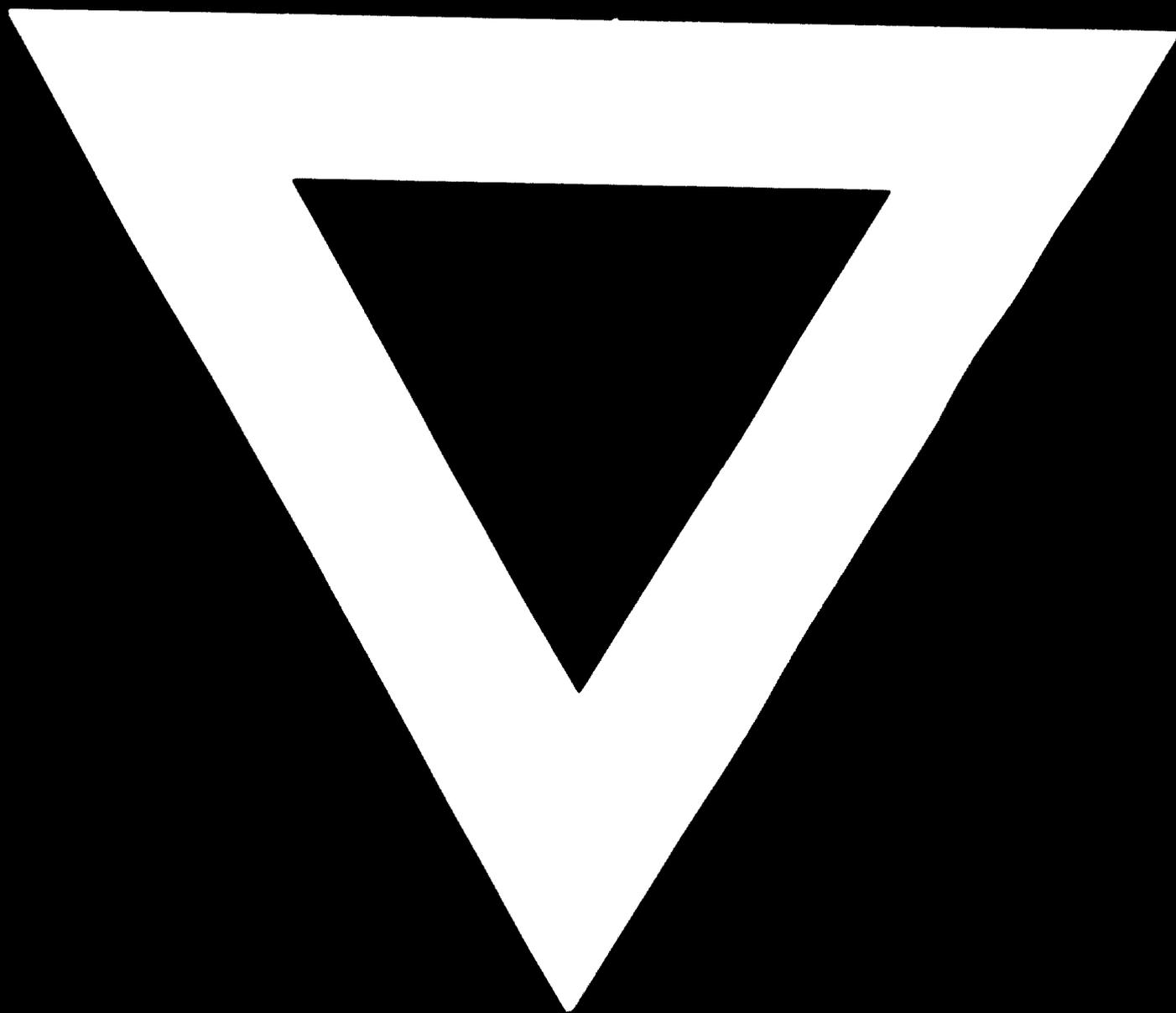
Messieurs les Délégués, votre participation à cette Conférence a été une preuve de l'intérêt de vos pays à la coopération régionale. La prise des décisions les plus adéquates et opportunes sera un indicateur de réussite pour la même coopération.

En vous souhaitant les résultats les meilleurs de la part de l'ONU, nous vous remercions très sincèrement de votre présence et de votre aimable attention.

-o-o-o-o-o-



F - 674



78. 11. 10